

# TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	19
--------------	----

## I. LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL

### A. L'information pénale

#### 1) Demande d'accès au dossier d'information pénale

1. Requête adressée au ministère public sollicitant l'accès au dossier d'information et d'en obtenir copie pour une partie préjudiciée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , C. i. cr.) .....	23
2. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une décision de refus de consultation du dossier et d'en obtenir copie par le ministère public pour une partie préjudiciée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , § 7, C. i. cr.) .....	27
3. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation lorsque le ministère public n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier d'une partie préjudiciée dans le délai de quatre mois (ou un mois en cas de mini-instruction) + 15 jours (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , § 8, C. i. cr.) ....	31
4. Requête adressée au ministère public sollicitant l'accès au dossier d'information et d'en obtenir copie pour une partie suspecte (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , C. i. cr.) .....	34
5. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une décision de refus de consultation du dossier et d'en obtenir copie par le ministère public pour une partie suspecte (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et art. 21 <i>bis</i> , § 7, C. i. cr.) .....	38
6. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation lorsque le ministère public n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier et d'en obtenir copie d'une partie suspecte dans le délai de quatre mois (ou un mois en cas de mini-instruction) + quinze jours (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , § 8, C. i. cr.) .....	41

#### 2) Déclaration de personne lésée

7. Déclaration de personne lésée (art. 5 <i>bis</i> du titre préliminaire du Code de procédure pénale) .....	44
--	----

#### 3) Demande de mainlevée de saisie

8. Requête en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie du Procureur du Roi (art. 28 <i>sexies</i> C. i. cr.) .....	47
--	----

9. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1<sup>re</sup> instance contre une décision de refus du Procureur du Roi de mainlevée de saisie (art. 28sexies, § 4) . . . . . 50
10. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie lorsque le Procureur du Roi n'a pas statué sur la demande de mainlevée dans un délai de quinze jours + quinze jours (art. 28sexies, § 5, C. i. cr.) . . . . . 53

4) Déclaration au greffe contre une décision d'aliénation

11. Déclaration d'appel au greffe du tribunal de 1<sup>re</sup> instance contre une décision d'aliénation d'avoirs patrimoniaux par le Procureur du Roi (art. 28octies, § 4, C. i. cr.) . . . . . 56

5) Demande d'enquête sociale

12. Courrier adressé au ministère public sollicitant pour une partie suspecte la réalisation d'une enquête sociale (art. 2, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation) . . . . . 57

6) Demande gracieuse de devoirs complémentaires

13. Demande gracieuse de devoirs complémentaires au Procureur du Roi pour la partie suspecte durant l'information pénale . . . . . 60
14. Demande gracieuse de devoirs complémentaires au Procureur du Roi pour la partie préjudiciée durant l'information pénale. . . . . 64

7) Plainte au Comité P

15. Plainte au Comité Permanent de contrôle des services de police. . . . . 68

**B. L'INSTRUCTION PÉNALE**

1) Plainte avec constitution de partie civile

16. Plainte avec constitution de partie civile (art. 63 C. i. cr.) (modèle simplifié) . . . . . 71
17. Plainte avec constitution de partie civile (art. 63 C. i. cr.) (modèle circonstancié) . . . . . 74
18. Procuracy pour déposer une plainte entre les mains du juge d'instruction. . . . . 79

2) Demande d'enquête sociale

19. Courrier adressé au juge d'instruction sollicitant pour une partie inculpée ou suspecte la réalisation d'une enquête sociale (art. 2, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation) . . . 80

3) Demande d'accès au dossier

20. Requête pour consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , §§ 1-2, C. i. cr.) . . . . .	83
21. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accès au dossier de l'instruction ou d'en obtenir copie à une partie préjudiciée ou partie civile (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , § 5, C. i. cr.) . . . . .	86
22. Requête devant la chambre des mises en accusation en vue de consulter le dossier de l'instruction et d'en obtenir copie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier dans un délai d'un mois + quinze jours d'une partie préjudiciée ou partie civile (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , § 6, C. i. cr.) . . . . .	90
23. Requête pour consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie pour une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , §§ 1-2, C. i. cr.) . . . . .	93
24. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accès au dossier de l'instruction ou d'en obtenir copie à une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , § 5, C. i. cr.) . . . . .	96
25. Requête devant la chambre des mises en accusation en vue de consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier dans un délai d'un mois + quinze jours d'une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 61 <i>ter</i> , § 6, C. i. cr.) . . . . .	99

4) Demande de mainlevée de saisie

26. Requête en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie du juge d'instruction (art. 61 <i>quater</i> , §§ 1-2, C. i. cr.) . . . . .	102
27. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant la mainlevée d'un acte de saisie (art. 61 <i>quater</i> , § 5, C. i. cr.) . . . . .	106
28. Requête d'appel à la chambre des mises en accusation en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande de mainlevée dans un délai de quinze jours + quinze jours (art. 61 <i>quater</i> , § 6, C. i. cr.) . . . . .	109

5) Demande de devoirs complémentaires

29. Requête pour solliciter l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé (art. 61 <i>quinquies</i> , §§ 1-2, C. i. cr.) . . . . .	112
--	-----

<b>30.</b> Requête d'appel au greffe du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé (art. 61quinquies, § 4, C. i. cr.)	116
<b>31.</b> Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation pour l'accomplissement d'un acte d'instruction lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la requête dans le délai d'un mois (ou de 8 jours si un des inculpés est détenu préventivement) + quinze jours pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé (art. 61quinquies, § 5, C. i. cr. ou art. 127, § 3, C. i. cr. au moment du règlement de la procédure)	119
<b>32.</b> Requête pour solliciter l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 61quinquies §§ 1 et 2 C. i. cr.)	122
<b>33.</b> Requête d'appel au greffe du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 61quinquies, § 5, C. i. cr.)	126
<b>34.</b> Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation pour l'accomplissement d'un acte d'instruction lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la requête dans le délai dans un délai d'un mois (ou de 8 jours si un des inculpés est détenu préventivement) + quinze jours pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 61quinquies, § 5, C. i. cr. ou 127, § 3, C. i. cr. au moment du règlement de la procédure)	129
<b>6) <u>Déclaration d'appel contre une décision d'aliénation</u></b>	
<b>35.</b> Déclaration d'appel au greffe du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance contre une décision d'aliénation d'avoirs patrimoniaux par le juge d'instruction (art. 61sexies § 4 C. i. cr.)	132
<b>7) <u>Demande de levée du mandat d'arrêt</u></b>	
<b>36.</b> Requête adressée au juge d'instruction pour solliciter la levée d'un mandat d'arrêt (art. 25 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive).	133
<b>8) <u>Demande de copie gratuite du dossier répressif</u></b>	
<b>37.</b> Requête devant la chambre du conseil en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment du règlement de la procédure pour un inculpé (art. 674bis, § 2, 1 <sup>o</sup> , C. jud.)	137
<b>38.</b> Requête devant la chambre du conseil en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment du règlement de la procédure pour une partie civile (art. 674bis, § 2, 1 <sup>o</sup> , C. jud.)	141

9) Demande de récusation

39. Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 et 828, 1 <sup>o</sup> , C. jud.) .....	145
40. Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.) .....	150
41. Requête en récusation pour cause de suspicion légitime d'un juge d'instruction (art. 828, 1 <sup>o</sup> , C. jud.) .....	155
42. Requête en suspicion légitime sollicitant le renvoi d'un tribunal à un autre (art. 542 C. i. cr.) .....	159

10) Demande d'interrogatoire récapitulatif

43. Requête auprès du juge d'instruction sollicitant un interrogatoire récapitulatif pour l'inculpé placé sous mandat d'arrêt (art. 22, al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	162
--	-----

11) Demande de la partie civile d'être entendue  
par le juge d'instruction

44. Requête pour une partie civile d'être entendue par le juge d'instruction (art. 62 C. i. cr.) .....	165
---	-----

12) Conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises  
en accusation contestant la régularité du mandat d'arrêt pour :

45.1. absence de signature du mandat d'arrêt (art. 16, § 6, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	168
45.2. faits non susceptibles de faire l'objet d'un mandat d'arrêt (art. 16, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	169
45.3. mandat d'arrêt signifié plus de 48 heures après la privation de liberté de l'inculpé (art. 18, § 1 <sup>er</sup> , al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	170
45.4. absence d'interrogatoire d'inculpé (art. 16, § 2, al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	171
45.5. absence d'assistance d'un avocat lors de l'interrogatoire d'inculpé sans renonciation expresse de l'inculpé ni cas de force majeure (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) ...	172
45.6. mandat d'arrêt visant une inculpation différente de celle figurant à l'interrogatoire d'inculpé (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) .....	174
45.7. absence d'information de l'inculpé par le juge d'instruction de la possibilité de décerner mandat d'arrêt à son encontre (art. 16, § 2, al. 5, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) ...	176

<b>45.8.</b> absence d'indication des circonstances de fait de la cause et celles liées à la personnalité de l'inculpé justifiant la détention préventive (art. 16, § 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . .	178
<b>45.9.</b> absence d'indication du fait pour lequel le mandat d'arrêt est décerné (art. 16, §§ 1 <sup>er</sup> et 5, al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	180
<b>45.10.</b> absence d'indication de l'existence d'indice sérieux de culpabilité (art. 16, § 5, al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	182
<b>45.11.</b> absence d'indication de l'absolue nécessité pour la sécurité publique de décerner le mandat d'arrêt (art. 16, §§ 1 <sup>er</sup> et 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	184
<b>45.12.</b> violation de la présomption d'innocence de l'inculpé lors de son interrogatoire par le juge d'instruction et/ou dans la motivation du mandat d'arrêt (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 et art. 6.2 CEDH et principe général du respect de la présomption d'innocence) . . . . .	186
<b>45.13.</b> mandat d'arrêt décerné dans le but d'exercer une répression immédiate ou toute autre forme de contrainte (art. 16, § 1 <sup>er</sup> , al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	188

13) Autres conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises en accusation en matière de détention préventive

<b>46.</b> Conclusions sollicitant la levée du mandat d'arrêt. . . . .	191
<b>47.</b> Conclusions invoquant le dépassement du délai raisonnable de la détention préventive (art. 5.3 CEDH). . . . .	194
<b>48.</b> Conclusions en vue de l'obtention de la publicité des débats en chambre du conseil/chambre des mises en accusation (art. 24 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	201

14) Mémoire en cassation invoquant l'irrégularité du mandat d'arrêt pour :

<b>49.1.</b> absence de signature du mandat d'arrêt par le juge d'instruction (art.16, § 6, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive). . . . .	205
<b>49.2.</b> faits non susceptibles de faire l'objet d'un mandat d'arrêt (art. 16, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	206
<b>49.3.</b> mandat d'arrêt signifié plus de 48 heures après la privation de liberté de l'inculpé (art. 18, § 1 <sup>er</sup> , al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	207
<b>49.4.</b> absence d'interrogatoire d'inculpé (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	209

<b>49.5.</b> absence d'assistance d'un avocat lors de l'interrogatoire d'inculpé sans renonciation expresse de l'inculpé ni cas de force majeure (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	211
<b>49.6.</b> mandat d'arrêt visant une inculpation différente de celle figurant à l'interrogatoire d'inculpé (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	213
<b>49.7.</b> absence d'information de l'inculpé par le juge d'instruction de la possibilité de décerner mandat d'arrêt à son encontre (art. 16, § 2, al. 5, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	215
<b>49.8.</b> absence d'indication des circonstances de fait de la cause et de celles liées à la personnalité de l'inculpé justifiant la détention préventive (art. 16, § 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . .	217
<b>49.9.</b> absence d'indication du fait pour lequel le mandat d'arrêt est décerné (art. 16, § 5, al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . .	219
<b>49.10.</b> absence d'indication de l'existence d'indice sérieux de culpabilité (art. 16, § 5, al. 1 <sup>er</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . .	222
<b>49.11.</b> absence d'indication de l'absolue nécessité pour la sécurité publique de décerner le mandat d'arrêt (art. 16, §§ 1 <sup>er</sup> et 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	224
<b>49.12.</b> violation de la présomption d'innocence de l'inculpé lors de son interrogatoire par le juge d'instruction et/ou dans la motivation du mandat d'arrêt (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 et art. 6.2 CEDH et principe général du respect de la présomption d'innocence) . . . . .	226
<b>49.13.</b> mandat d'arrêt décerné dans le but d'exercer une répression immédiate ou toute autre forme de contrainte (art. 16, § 1 <sup>er</sup> , al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	229
<b>15) <u>Conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises en accusation au stade du règlement de la procédure :</u></b>	
<b>50.</b> Conclusions postulant le non-lieu pour absence de charges suffisantes devant la chambre du conseil ou la chambre des mises en accusation (art. 128 C. i. cr.) . . . . .	234
<b>51.</b> Requête sollicitant le contrôle de la régularité de l'instruction devant la chambre des mises en accusation lorsque celle-ci n'est pas clôturée dans l'année (art. 136, al. 2, C. i. cr.) . . . . .	238
<b>52.</b> Conclusion sollicitant la nullité des méthodes particulières de recherche d'observation ou d'infiltration devant la chambre des mises en accusation (art. 235 <sup>ter</sup> C. i. cr.) . . . . .	241
<b>53.</b> Conclusions d'appel pour l'inculpé postulant le non-lieu ainsi qu'une indemnité pour appel téméraire et vexatoire devant la chambre des mises en accusation à charge de la partie civile ayant fait appel d'une ordonnance de non-lieu de la chambre du conseil dans des conditions fautives . . . . .	247

## II. LA PHASE DE JUGEMENT DU PROCÈS PÉNAL

### A. Citations

54. Citation directe en matière correctionnelle (art. 182 C. i. cr.) . . . . . 255
55. Citation en opposition en matière correctionnelle devant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance ou la cour d'appel (art. 187 C. i. cr.) . . . . . 259

### B. Appel

56. Mandat d'appel . . . . . 262
57. Mandat de désistement d'appel . . . . . 263
58. Formulaire de griefs d'appel (art. 204, al. 3, C. i. cr.) . . . . . 264
59. Déclaration de désistement d'appel . . . . . 268
60. Conclusions d'appel sur débouté civil : après jugement d'acquiescement en première instance sans appel au pénal du ministère public . . . . . 269

### C. Demandes de copie gratuite du dossier répressif

61. Requête devant le tribunal de police en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment de la citation ou de la convocation par procès-verbal (art. 674*bis*, § 2, 2<sup>o</sup>, C. jud.) . . . . . 273
62. Requête devant le président de la chambre du tribunal correctionnel en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment de la citation (art. 674*bis*, § 2, 2<sup>o</sup>, C. jud. : procédure de 1<sup>re</sup> instance) ou (art. 674*bis*, § 2, 5<sup>o</sup>, C. jud. : procédure d'appel) . . . . . 275
63. Requête devant le président de chambre de la cour d'appel qui connaît de l'action publique en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif (art. 674*bis*, § 2, 5<sup>o</sup>, C. jud.) . . . . . 277

### D. Demandes d'assistance judiciaire

64. Requête en assistance judiciaire en extrême urgence en vue d'obtenir la gratuité des frais d'interprète (art. 664 et s. C. jud.) . . . . . 279
65. Requête en assistance judiciaire en extrême urgence en vue d'obtenir la copie gratuite d'un jugement/arrêt coulé en force de chose jugée (art. 664 et s. C. jud.) . . . . . 282
66. Requête en assistance judiciaire en vue d'obtenir la gratuité des frais d'expédition, de signification et d'expertise (art. 664 et s. C. jud.) . . . 285

### E. Intervention volontaire

67. Requête en intervention volontaire devant le juge correctionnel pour le tiers propriétaire d'un objet saisi et susceptible de faire l'objet d'un réquisitoire de confiscation du Procureur du Roi (art. 5<sup>ter</sup> du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . . 287

## **F. Demandes de mise en liberté provisoire (hors procédure de cour d'assises)**

68. Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal de police (art. 27, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	291
69. Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal correctionnel siégeant en degré d'appel (art. 27, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	294
70. Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal correctionnel siégeant en première instance (art. 27, § 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	297
71. Requête de mise en liberté provisoire devant la cour d'appel, chambre correctionnelle (art. 27, §§ 1 <sup>er</sup> /27, et 2 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . .	301

## **G. Demande en réouverture des débats**

72. Requête en réouverture des débats (art. 773 C. jud.) . . . . .	307
--	-----

## **H. Demande en récusation**

73. Requête en récusation pour cause de suspicion légitime d'un magistrat composant la chambre du tribunal correctionnel/de la cour d'appel (art. 828, 1 <sup>o</sup> , C. jud.) . . . . .	310
74. Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 C. jud.) . . . . .	313
75. Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.) . . . . .	317
76. Requête en dessaisissement pour cause de suspicion légitime en vue du renvoi d'un tribunal à un autre (art. 542 C. i. cr.) . . . . .	322

## **I. Protection sociale**

77. Conclusions en contestation d'internement (loi du 5 avril 2014 relative à l'internement) . . . . .	325
78. Conclusions en aménagement d'internement (loi du 5 avril 2014 relative à l'internement) . . . . .	331

## **J. Conclusions pour le prévenu devant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance/la cour d'appel, chambre correctionnelle invoquant des moyens de défense :**

79.1. extinction de l'action publique pour cause de prescription (art. 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . .	337
79.2. irrecevabilité des poursuites pour cause de provocation policière (art. 30 du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . .	342

79.3. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à un procès équitable, du principe du respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence (art. 6 CEDH) . . . . .	345
79.4. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à être jugé dans un délai raisonnable (art. 6 CEDH et art. 21 <sup>ter</sup> du titre préliminaire du Code de procédure pénale). . . . .	349
79.5. dépassement du délai raisonnable et son incidence sur la peine (art. 21 <sup>ter</sup> du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . .	354
79.6. absence de valeur probante de procès-verbaux d'audition obtenus en violation de l'article 47 <sup>bis</sup> du Code d'instruction criminelle . . . . .	358
79.7. violation du principe général de droit du respect de la foi due aux actes (art. 8.17 et 8.18 du livre 8 C. civ.) . . . . .	360

**K. Mémoire en cassation pour le prévenu  
invoquant des moyens de cassation contre une décision  
de condamnation correctionnelle rendue en dernier ressort :**

80.1. extinction de l'action publique pour cause de prescription (art. 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . .	369
80.2. irrecevabilité des poursuites pour cause de provocation policière (art. 30 du titre préliminaire du Code de procédure pénale) . . . . .	373
80.3. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à un procès équitable (art. 6.1 de la CEDH) . . . . .	375
80.4. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation irrémédiable de la présomption d'innocence (art. 6.2 de la CEDH) . . . . .	378
80.5. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à être jugé dans un délai raisonnable (art. 6 CEDH et art. 21 <sup>ter</sup> du titre préliminaire du Code de procédure pénale). . . . .	380
80.6. dépassement du délai raisonnable et son incidence sur la peine à prononcer (art. 21 <sup>ter</sup> du titre préliminaire du Code de procédure pénale). . . . .	383
80.7. absence de valeur probante de procès-verbaux d'audition obtenus en violation de l'article 47 <sup>bis</sup> du Code d'instruction criminelle . . . . .	386
80.8. défaut de motivation et absence de réponse aux conclusions (art. 149 de la Constitution). . . . .	388
80.9. violation du principe général de droit du respect des droits de la défense . . . . .	390
80.10. violation du principe général de droit du respect de la foi due aux actes (art. 8.17 et 8.18 du livre 8 C. civ.) . . . . .	392
80.11. violation du principe général de droit du respect de la notion juridique de présomption de l'homme . . . . .	393

**L. Désistement de pourvoi en cassation**

81. Mandat de désistement de pourvoi en cassation. . . . . 405  
 82. Déclaration de désistement de pourvoi en cassation . . . . . 407

**M. Procédure devant la cour d'assises**

83. Requête de mise en liberté provisoire devant la cour d'appel, chambre des mises en accusation (art. 27, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . . . 409  
 84. Acte de défense en cour d'assises (art. 292 C. i. cr.) . . . . . 414  
 85. Conclusions sollicitant la récusation d'un juré pour cause de suspicion légitime (art. 828, 2<sup>o</sup>, C. jud.) . . . . . 419  
 86. Requête en récusation du président ou d'un assesseur de la Cour d'assises pour cause de suspicion légitime (art. 828, 2<sup>o</sup>, C. jud.) . . . . . 422  
 87. Conclusions sollicitant de faire poser une question subsidiaire de culpabilité au jury (art. 322 et s. C. i. cr.) . . . . . 427

**N. Attestation de témoin**

88. Formulaire d'attestation de témoin (art. 961/1 et 2 C. jud.) . . . . . 430

**O. Loi sur l'emploi des langues**

89. Demande de changement de langues (loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire) . . . . . 432

**P. Procédure Covid-19**

90. Conclusions invoquant des moyens de défense en matière d'infractions à la réglementation Covid-19 . . . . . 435

**III. LA PHASE D'EXÉCUTION DU JUGEMENT DU PROCÈS PÉNAL****A. Demande en rectification d'erreur matérielle**

91. Requête en rectification d'erreur matérielle (art. 794 C. jud.) . . . . . 451

**B. Demande en réhabilitation et recours en grâce**

92. Requête en réhabilitation (art. 621 et s. C. i. cr.) . . . . . 454  
 93. Recours en grâce (art. 110 de la Constitution belge) . . . . . 458

**C. Demande d'indemnisation pour détention préventive inopérante**

94. Requête en indemnisation d'une détention préventive inopérante (art. 28 de la loi du 13 mars 1973 sur la détention préventive inopérante) . . . . . 462

95. Requête d’appel devant la commission de recours contre une décision du ministre statuant sur une demande d’indemnisation d’une détention préventive inopérante (art. 28, § 4, de la loi du 13 mars 1973 sur la détention préventive inopérante) . . . . . 469

**D. Demande en référés pour préserver les droits d’un détenu**

96. Requête unilatérale en extrême urgence auprès du président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance en opposition au transfèrement d’une personne détenue dans une autre prison pour des raisons graves et exceptionnelles (art. 584 c. jud.) . . . . . 476

97. Requête unilatérale en extrême urgence auprès du président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance visant à suspendre les effets d’une décision de restriction des droits d’une personne détenue adoptée par le directeur de la prison (art. 584 C. jud. et loi de principe du 12 janvier 2005 concernant l’administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus) . . . . . 482

98. Citation en référés devant le président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance sollicitant des astreintes en raison de l’absence de respect des droits de la personne détenue pendant la grève au sein des établissements pénitentiaires . . . . . 488

99. Citation en référés devant le président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance en attribution d’un établissement de protection sociale . . . . . 494

**E. Demandes de restitution au ministère public après jugement ne prononçant pas de confiscation**

100. Demande de restitution au ministère public d’effets saisis mais non confisqués à l’issue du jugement de la cause au pénal . . . . . 499

101. Demande de restitution au ministère public d’un cautionnement non attribué à l’État à l’issue du jugement de la cause au pénal (art. 35, § 4, al. 4, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive) . . . . . 502

**F. Procédure devant le tribunal d’application des peines**

102. Demande de libération provisoire d’un condamné au directeur de la prison (art. 72 et s. de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d’exécution de la peine) . . . . . 506

103. Opposition devant le tribunal d’application des peines d’un jugement de révocation par défaut d’une mesure de libération conditionnelle ou de surveillance électronique . . . . . 508

104. Mémoire en cassation contre un jugement du tribunal d’application des peines . . . . . 510

**G. Procédures exceptionnelles**

105. Mémoire en cassation contre un jugement du tribunal d'application des peines – Requête en révision (art. 443 et s. C. i. cr.) . . . . .	515
106. Requête en règlement de juges (art. 525 et s. C. i. cr.) . . . . .	526
107. Requête en inscription de faux pénal (art. 448 et s. C. i. cr.) . . . . .	532